

Making the railway system
work better for society.

Appel à manifestation d'intérêt permanent pour le mandat d'expert national détaché (END)

ERA/SNE/2019/001

Avant de présenter votre candidature, assurez-vous que votre employeur soutient votre candidature et s'engage à payer votre salaire et vos cotisations sociales pendant la durée de votre détachement!

I - DESCRIPTIF DU POSTE

L'END travaillera au sein de l'unité «Bureau exécutif et communication», sous la responsabilité du chef d'unité/de l'administrateur à la tête de l'équipe, dans les domaines suivants:

- › *Domaine A - Gouvernance d'entreprise, gestion du programme de travail.*
- › *Domaine B - Planification stratégique.*
- › *Domaine C - Communication, gestion d'événements, réseaux sociaux, diffusion et formation.*

Les candidats peuvent présenter leur candidature pour un, deux ou trois domaines.

Les candidats doivent indiquer clairement dans le formulaire de candidature de l'AFE, le ou les domaines pour lesquels ils présentent leur candidature.

II - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'appel à manifestation d'intérêt permanent est ouvert aux candidats qui remplissent **tous** les critères d'admissibilité suivants:

1. Exigences générales:

- › être employé par une administration publique¹ nationale, régionale ou locale ou par une organisation intergouvernementale (OIG)²;
- › avoir travaillé pour son employeur actuel sous un contrat à durée indéterminée ou sur la base d'un contrat de travail pendant au moins 12 mois avant le détachement;
- › l'END restera au service de son employeur actuel pendant toute la durée du détachement;

¹ On entend par «administration publique» l'ensemble des services administratifs centraux, fédéraux et régionaux d'un État, à savoir les ministères, les services gouvernementaux et parlementaires, les juridictions, les banques centrales, les services administratifs des collectivités locales, ainsi que les services administratifs décentralisés de cet État et de ses collectivités.

² Le directeur exécutif de l'Agence peut, au cas par cas, autoriser le détachement d'un expert national dont l'employeur n'est pas une administration publique d'État ou une OIG, conformément à l'article 1.2 de la décision MB n° 173 du [...] mai 2018

- › posséder une excellente connaissance de la langue anglaise (niveau B2 de préférence³) et une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle⁴ de l'Union européenne au niveau nécessaire à l'exécution des fonctions liées à ce poste;
- › être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace économique européen (EEE - Islande, Liechtenstein et Norvège);

2. **Qualifications:**

Pour être détaché auprès de l'AFE, un expert national doit justifier d'au moins trois ans d'expérience dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de surveillance.

III - CRITÈRES DE SÉLECTION

- › **Domaine A - Gouvernance d'entreprise, gestion du programme de travail**
- › **Domaine B - Planification stratégique**
- › **Domaine C - Communication, gestion d'événements, réseaux sociaux, diffusion et formation**

Les candidats pour l'un des profils ci-dessus doivent justifier d'une expérience dans au moins un des domaines énumérés ci-dessous:

- › **Pour le domaine A - Gouvernance d'entreprise, gestion du programme de travail**
 - l'élaboration, le contrôle et le reporting de programmes de travail;
 - la planification et le contrôle budgétaire, y compris l'utilisation d'outils dédiés (Microsoft Excel/Access, etc.);
 - le contrôle des coûts;
 - la (re-)hiérarchisation du travail et des dépenses dans le cadre d'un cycle budgétaire (pluri)annuel;
 - la mise en place et le contrôle d'indicateurs de performance dans le secteur public.
- › **Pour le domaine B - Planification stratégique**
 - la formulation, l'évaluation et l'analyse de politiques dans un contexte européen;
 - l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle des stratégies/feuilles de route pluriannuelles dans un contexte européen.
- › **Pour le domaine C - Communication, gestion d'événements, réseaux sociaux, diffusion et formation**
 - Pour l'organisation et la gestion de projets, les candidats doivent justifier d'une expérience:
 - dans l'aide au développement et à la mise en œuvre de plans de communication stratégiques;
 - dans l'accompagnement ou le déploiement de la gestion de projet.
 - Expérience de travail dans des environnements internationaux:
 - Expérience professionnelle au sein d'institutions européennes ou internationales, ou

³D'après le Cadre européen commun de référence pour les langues, disponible à l'adresse suivante:
<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

⁴ Connaissance de votre deuxième langue officielle de l'UE correspondant au moins au niveau B2, tel que défini dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)

- participation à des groupes de travail ou à des projets internationaux, etc.
- Compétences/expérience en matière de communication, avec une expérience:
 - dans la rédaction, l'édition et la gestion de publications;
 - dans la préparation de communiqués et d'articles de presse;
 - dans l'élaboration de campagnes de communication;
 - dans la gestion de crise (ou une formation spécifique sanctionnée par un diplôme);
 - dans la gestion de comptes et de profils de réseaux sociaux;
 - dans la création de contenus multimédias (p. ex. photographie, vidéo, graphisme, musique, etc.);
 - dans la préparation de contenus techniques et/ou de formats multimédias pour les supports de formation;
 - dans l'organisation d'événements et/ou de cours de divulgation/formation.
- Formation et diffusion, connaissances et expérience:
 - Connaissance avérée de l'analyse des tâches et des rôles, de préférence en rapport avec les rôles opérationnels et/ou managériaux dans l'industrie ferroviaire (p. ex. responsables de la sécurité, directeurs généraux, conducteurs de train, etc.)
 - Définition des exigences en matière de compétences et de qualifications, de préférence en rapport avec les rôles indiqués ci-dessus (p. ex., compétence en matière de gestion de la sécurité, connaissance de la législation de l'Union, etc.)
 - Préparation de supports de formation liés aux questions ferroviaires (p. ex., conception de systèmes de gestion de la sécurité, ERTMS, culture de la sécurité, etc.)
- Expérience ferroviaire:
 - 3 ans d'expérience dans le domaine des opérations ferroviaires;
 - expérience avérée dans le domaine de la sécurité ferroviaire et de l'interopérabilité.
- Toutes les compétences informatiques pertinentes:
 - applications bureautiques (p. ex. MS Office, Libre office, Open office, etc.);
 - applications de gestion de projet (p. ex. MS Project, Zoho, etc.);
 - logiciels de publication assistée par ordinateur et de composition (p. ex. Adobe InDesign, Scribus, QuarkXPress, etc.);
 - éditeurs de graphiques vectoriels et matriciels (p. ex. Adobe Photoshop, Adobe Illustrator, Inkscape, Gimp, etc.);
 - logiciels de montage vidéo (p. ex. Adobe Premiere, Final Cut, etc.);
 - connaissance de DRUPAL 7.0/8.0.

Les diplômes universitaires et autres formations et l'expérience professionnelle doivent être décrits de manière aussi précise que possible dans le formulaire de candidature de l'AFE.

Appel à manifestation d'intérêt permanent pour le mandat d'expert national détaché (END)

ERA/SNE/2019/001

<i>Date de publication:</i> 18/11/2019	<i>Date limite de dépôt des candidatures:</i> Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert , AUCUNE date limite n'a été établie pour les candidatures
<i>Type de mandat:</i> expert national détaché	<i>Lieu d'affectation:</i> Valenciennes, France
<i>Durée du mandat:</i> 2 ans avec possibilité de renouvellement(s) pour une période totale de quatre ans au maximum	<i>Salaire:</i> les experts nationaux détachés restent au service de leur employeur pendant toute la durée de leur détachement. L'END continuera d'être rémunéré par son employeur et restera couvert par la sécurité sociale de son pays d'origine. Au cours de son détachement, l'END percevra de l'Agence des indemnités journalières de séjour et, le cas échéant, le remboursement des frais de voyage conformément à la DÉCISION n°173 du conseil d'administration de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer fixant les règles relatives au détachement auprès de l'Agence d'experts nationaux détachés et d'experts nationaux en formation professionnelle.
<i>Unité:</i> voir ci-dessous	
<i>Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique exclusivement à l'adresse suivante:</i> jobs@era.europa.eu	

L'AGENCE
<p>L'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer est une agence de l'Union européenne instituée par le règlement (UE) 2016/796. Son objectif est de soutenir le développement d'un espace ferroviaire européen unique, sans frontières, garantissant un haut niveau de sécurité.</p> <p>Le principal objectif de l'Agence est d'améliorer le fonctionnement du réseau ferroviaire pour la société.</p> <p>Nous nous engageons à y parvenir en:</p> <ul style="list-style-type: none"> › fournissant des certifications, des autorisations et des services de pré-approbation au secteur ferroviaire; › apportant un soutien technique à la Commission européenne; › contrôlant les autorités nationales de sécurité (ANS) et des organismes notifiés; › assistant (p. ex., diffusion ou formation) les États membres, les ANS et les parties prenantes; › élaborant une approche commune en matière de sécurité pour le système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS); et en › promouvant un accès simplifié pour les clients du secteur ferroviaire européen. <p>De plus amples informations sur nos activités sont disponibles dans notre Document unique de programmation.</p>

Le siège de l'Agence se trouve à Valenciennes, avec des installations supplémentaires à Lille pour accueillir des événements particuliers. Cliquez [ici](#) pour connaître la mission, la vision et les valeurs de l'Agence.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site à l'adresse suivante: era.europa.eu.

L'UNITÉ «BUREAU EXÉCUTIF ET COMMUNICATION»

L'unité «Bureau exécutif et communication» (EXO) est chargée de veiller au développement stratégique de l'Agence en définissant les priorités clés avec les unités, les parties prenantes, le conseil d'administration et le directeur exécutif de l'Agence.

Les personnels suivants font partie de l'unité EXO:

- › Personnel dirigeant de l'entreprise et Système de gestion intégré;
- › Communication; et
- › Relations internationales.

Les activités de l'unité EXO sont liées à la mise en place et à la surveillance:

- › des stratégies pertinentes de l'Agence;
- › du budget et du programme de travail de l'Agence,

le tout en cohérence avec la vision du directeur exécutif. L'équipe «Communication» se charge de définir les bons messages et d'utiliser le canal approprié pour renforcer la réputation de l'Agence en communiquant sur ses activités et ses accomplissements. Elle s'efforce également d'assurer une bonne présence de l'Agence sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une communication externe et interne adaptée, notamment en cas de crise. L'EXO a également pour mission de s'occuper des relations internationales, c'est-à-dire de la coopération de l'Agence avec les parties prenantes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

PROCÉDURE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Pour que les candidatures **soient valables**, les candidats doivent présenter le formulaire de candidature de l'AFE dûment rempli en anglais.

Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: jobs@era.europa.eu en indiquant clairement dans l'objet le numéro de référence de l'appel à manifestation d'intérêt.

Afin de faciliter le processus, toute communication avec les candidats au sujet du présent avis de vacance s'effectuera en anglais.

Aucune date limite n'a été fixée pour le présent appel à manifestation d'intérêt permanent.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les candidats intéressés peuvent postuler pour n'importe lequel des domaines annoncés dans la section III «critères de sélection». Les candidatures reçues seront évaluées régulièrement.

Les candidats jugés les plus aptes sur la base des critères de sélection seront retenus. Les dossiers de candidature seront conservés dans une base de données dédiée; lorsqu'un mandat correspondant au profil du candidat retenu se libérera, le ou la candidate **pourra** être convoqué(e) à un entretien et/ou à une épreuve écrite.

Un poste d'END peut être proposé en fonction des besoins de l'Agence et des disponibilités budgétaires. Le détachement sera confirmé par un échange de lettres entre le directeur exécutif de l'Agence et l'employeur du futur END.

RÉSUMÉ DES CONDITIONS D'ENGAGEMENT

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt permanent concerne les mandats d'expert national détaché (END). Le détachement n'est pas un emploi et ne conduit pas à une embauche au sein de l'Agence. L'END restera au service de son employeur pendant toute la durée de son détachement et continuera d'être rémunéré par ce dernier.
L'END a droit à des indemnités forfaitaires de séjour selon les conditions de détachement prévues dans la [DÉCISION n°173 du conseil d'administration](#) de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer fixant les règles relatives au détachement auprès de l'Agence d'experts nationaux détachés et d'experts nationaux en formation professionnelle.
Avant de postuler, chaque candidat doit s'assurer que son employeur actuel soutiendra sa candidature et paiera son salaire et ses cotisations sociales pendant la période de détachement.
Le détachement sera confirmé par un échange de lettres entre l'Agence et l'employeur dans l'État membre concerné.
2. L'END pourra bénéficier des opportunités de formation technique générales et applicables.

ENGAGEMENTS

Engagement de promouvoir l'égalité des chances:
L'Agence pratique une politique d'égalité des chances en matière d'emploi et encourage fortement la candidature de tous les candidats qui satisfont aux critères d'admissibilité et de sélection, sans distinction fondée sur la nationalité, l'âge, la race, les convictions politiques, philosophiques ou religieuses, le genre ou l'orientation sexuelle et indépendamment de tout handicap, de l'état civil ou de la situation familiale.

PROTECTION DES DONNÉES

Les données que vous nous soumettez seront traitées pour gérer votre candidature en vue d'un éventuel détachement auprès de l'Agence.

Les informations personnelles que nous vous demandons seront traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.